



Les Métiers de l'Aide à Domicile

Document réalisé par la MIP de Louhans (www.mip-louhans.asso.fr)

avec la collaboration de formateurs et de professionnels

Mai 2010

Fonctions

Les accords de branche du 29/03/02, signés par les 6 fédérations nationales de l'aide à domicile, définissent les emplois en **3 catégories** : l'**agent à domicile**, l'**employé à domicile** et l'**auxiliaire de vie sociale**. Ils interviennent auprès de personnes plus ou moins dépendantes (personnes âgées, personnes de tout âge souffrant d'un handicap physique ou mental, adultes en longue maladie ou suivi psychiatrique, familles...). A chaque catégorie de professionnels correspondent des fonctions et des missions différentes. Cet accord n'a pas été mis à jour depuis 2002. [Accord consultable sur www.legifrance.gouv.fr]

► Catégorie **A** : L'Agent à domicile

● Fonctions

L'agent à domicile réalise les travaux courants d'entretien de la maison et aide la personne dans des démarches administratives simples : faire la cuisine, le lit, la vaisselle, le balayage, la lessive, le repassage, de la petite couture, les courses, le rangement, aider à remplir une feuille d'impôts... Par contre, il ne fait pas de gros travaux ménagers tels que déplacer les meubles, nettoyer les caves et les greniers, laver les plafonds et les vitres si cela représente un danger.

Il intervient très peu auprès de personnes dépendantes ou en difficulté, mais plutôt auprès de personnes autonomes : personnes âgées valides qui peinent à faire leur ménage, mère de famille qui a besoin d'aide parce qu'elle s'est cassée une jambe, famille qui s'agrandit avec des naissances multiples (jumeaux, triplés...).

● Niveau de formation et salaire

Les agents à domicile sont recrutés sur tests et/ou entretien d'embauche selon le mode de fonctionnement des employeurs. Aucun diplôme n'est demandé, cependant le PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) et une expérience professionnelle favorisent l'embauche.

Salaire : SMIC minimum soit 1 343, 80€ brut en 2010

► Catégorie **B** : L'Employé à domicile

● Fonctions

Une partie des tâches sont identiques à celles de l'agent à domicile. Mais il intervient auprès d'un public déjà en perte d'autonomie (soit passagèrement suite à des difficultés, soit définitivement). En plus des activités domestiques, il aide les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne : se lever, se coucher, s'habiller, manger, se coiffer, aider à la toilette... Il peut aussi prendre rendez-vous ou accompagner la personne chez le médecin, faire des courses...

● Niveau de formation et salaire

Pour avoir le statut d'employé à domicile, il faut :

- Etre en cours d'obtention du DEAVS (par la formation ou par la VAE)
- Ou être titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - BEP Carrières sanitaires et sociales ;
 - BEPA option service, spécialité « service aux personnes » ;
 - BEPA ou CAPA option économie familiale et rurale ;
 - CAP agricole et para-agricole, employé d'entreprise agricole, option Employé familial ;
 - CAP Petite Enfance ;
 - TP (titre professionnel du Ministère du Travail) Assistant de Vie aux familles ;
 - Titre d'Employé Familial polyvalent (remplacé en 2010 par le Certificat d'Employé Familial. La mise à jour n'a pas encore été faite dans l'accord de branche) ;
 - BAPAAT (Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technique).

Attention ! Le CAPA SMR, le CAP Employé Technique de collectivité et le CAP Assistant technique en milieu familial et collectif ne font pas partie de cette catégorie.

Salaire : SMIC minimum soit 1 343, 80€ brut (l'évolution de salaire est plus rapide que celle de l'agent à domicile).

Paroles de Professionnelles

Françoise*, auxiliaire de vie sociale depuis 15 ans.

Françoise est devenue auxiliaire de vie sociale un peu par hasard. « Après avoir élevé mes enfants, j'ai d'abord cherché du travail dans ma branche, mais il n'y avait pas de postes. J'ai finalement trouvé un remplacement comme aide à domicile et depuis je n'ai jamais arrêté, nous dit-elle en souriant. J'ai suivi une formation de 8 mois, et j'ai obtenu le CAFAD, l'ancêtre du DEAVS ! Je suis très heureuse d'avoir fait ce choix et la formation a été d'un très grand secours tout au long de ma carrière. »

Après avoir travaillé pendant de longues années en zone urbaine dans une autre région, Françoise est venue s'installer en Bresse. « Le travail est toujours le même quelque soit l'endroit où que l'on exerce. La seule véritable différence vient du fait que les personnes chez qui j'interviens ici sont plus âgées et dépendantes car elles restent plus longtemps chez elles. Elles reculent le plus tard possible le moment où elles devront aller en institution. Il y a aussi quelque chose propre à la zone rurale, ce sont les kilomètres et la nécessité d'avoir une voiture. Je fais entre 30 et 100 par jour, ce qui fait en moyenne 1 600 kms par mois ! »

Françoise est à temps partiel. « C'est un choix personnel, je travaille environ 103h par mois. Comme j'habite un peu loin, j'ai demandé à regrouper mes interventions les matins et le mercredi toute la journée. Avant je faisais des horaires coupés et ça ne me convenait pas. Heureusement que j'ai pu m'arranger avec l'association qui m'emploie. »

Nous demandons à Françoise de nous décrire sa journée de mercredi afin de mieux nous rendre compte de son travail. Le planning, préparé à l'avance par l'association, est différent chaque semaine. « Au plus tôt, je pars de chez moi vers 6h45 et au plus tard je rentre vers 19h30, mais c'est rare, en général je termine plutôt vers 18h-18h30. Les horaires me conviennent, mais je conçois que ce ne soit pas forcément évident quand on a des enfants en bas-âge. Les miens sont grands, je n'ai donc pas de problème de garde. » Le planning peut évoluer au cours de la semaine pour remplacer quelqu'un de malade. « L'association nous demande toujours notre accord, rien n'est imposé. »

8h : Françoise fait sa première intervention. Elle frappe à la porte et attend qu'on lui propose d'entrer. « Bonjour, comment allez-vous ce matin ? Vous avez passé une bonne nuit ? » demande Françoise à Mr Thomas auprès de qui elle intervient déjà depuis quelques temps. Il lui propose de boire le café, mais elle décline l'offre. « Après, quand tout le reste sera fait », lui répond-elle.

Ce monsieur de 60 ans a été opéré et une de ses jambes est raide, il marche mal et ne peut pas se baisser. Il ne peut donc pas faire sa toilette seul. Françoise discute avec lui tout en préparant son matériel pour la douche. « Tout doit être à portée de main quand je fais la toilette, je ne laisse pas la personne toute seule car elle pourrait tomber. »

(*les noms et prénoms des personnes citées ont été modifiés)

► Catégorie C : L'Auxiliaire de Vie sociale (AVS)

• Fonctions

C'est le niveau le plus élevé et le plus qualifié, c'est pourquoi ses fonctions sont plus larges que celles des agents et des employés à domicile. Les AVS ont pour vocation d'intervenir surtout auprès de personnes dépendantes voire très dépendantes, qui sont souvent suivies par ailleurs par d'autres professionnels (aide-soignant, infirmier...) : personnes très âgées, personnes handicapées, familles en situation de précarité, adultes en longue maladie, personnes en suivi psychiatrique, enfants handicapés...

Si les activités domestiques continuent de faire partie de son métier, son intervention repose sur un accompagnement des personnes dans les actes essentiels de la vie (aide à la mobilité, aide à la toilette, aide à l'alimentation...). L'AVS est autorisé à donner les médicaments à condition qu'il y ait prescription médicale. Il fait avec eux ou à leur place en fonction du degré de dépendance de la personne. Il les encourage, les stimule et les soutient.

L'AVS effectue aussi un accompagnement social des personnes : il les encourage à avoir une vie sociale et relationnelle pour éviter qu'elles ne se replient sur elles-mêmes, il participe à leurs loisirs et peut, par exemple, proposer des jeux de société, faire la lecture, une promenade...

L'AVS participe également à l'évaluation de la situation et adapte son intervention en conséquence. Par exemple, il signale à la famille ou au personnel soignant les signes d'aggravation de l'état de santé de la personne.

• Niveau de formation et salaire

Pour exercer en tant qu'AVS, il faut être titulaire du DEAVS (diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale) ou du CAFAD (diplôme qui n'existe plus et qui a été remplacé par le DEAVS) ou de la **Mention Complémentaire « Aide à domicile »** ou du BEP carrières sanitaires et sociales suivi de la Mention Complémentaire « Aide à domicile ».



Ne pas confondre avec...

Les Employés de maison

Ils relèvent de la convention collective des salariés des particuliers employeurs et non de la convention collective de l'aide à domicile.

Le personnel a le statut d'employé de maison lorsque l'employeur est la personne aidée. Dans ce cas, c'est l'employeur qui paie directement l'aide à domicile, par exemple en CESU (Chèque emploi service universel). L'employeur peut aussi s'adresser à une association qui gère les fiches de paie à sa place (on parle alors de service mandataire).

L'aide à domicile s'appelle alors différemment : garde à domicile, employé familial, assistant de vie. Il ne bénéficie pas, en général, de la prise en charge de ses frais kilométriques.

Les TISF

Les TISF (techniciennes de l'intervention sociale et familiale), auparavant appelées travailleuses familiales, sont titulaires du diplôme d'Etat de TISF et interviennent auprès des familles. Elles dépendent de la convention collective de l'aide à domicile. **Voir notre fiche métier sur notre site internet : www.mip-louhans.asso.fr**

Les ASH

Les ASH (agent de service hospitalier) exercent en établissement (hôpital, maisons de retraite...) pour faire le ménage et distribuer les repas. **Voir notre fiche métier sur notre site internet : www.mip-louhans.asso.fr**

C

onditions de Travail

- Bien qu'intervenant seuls, les aides à domicile exercent sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique au sein du service employeur.
- Déplacements importants (jusqu'à 300 kms par mois en zone rurale). **Le permis et la voiture sont donc indispensables en zone rurale.**
- Les horaires dépendent de ceux des personnes aidées : de plus en plus aux moments clé de la journée (le matin pour le petit-déjeuner et la toilette, à midi pour préparer voire aider à la prise des repas et faire la vaisselle, l'après-midi pour le ménage, le soir pour la préparation du repas et le coucher). L'amplitude horaire est donc importante : tôt le matin (vers 7h-7h30) et le soir (vers 18h-19h). Les horaires sont souvent en discontinu (coupures dans la journée). Les aides à domicile de catégorie B et C travaillent aussi les dimanches et les jours fériés (1 ou 2 week-ends par mois).

► Capacités et Qualités requises

- Aimer et avoir une bonne maîtrise des tâches ménagères, ainsi qu'une bonne organisation.
- Avoir des qualités d'écoute et de contact. L'aide à domicile doit être attentif aux besoins des personnes aidées. Il est aussi parfois la seule personne que celles-ci verront dans la journée.
- Avoir une bonne condition physique : soulever des personnes parfois lourdes, position souvent penchée, déplacements nombreux... Ils ne doivent donc pas souffrir de problèmes de dos.

Françoise installe les tapis de salle de bain, pose les serviettes et les vêtements sur les radiateurs pour qu'ils soient chauds. « Ce sont des petites choses en plus, j'essaie toujours de penser au bien-être de la personne. » C'est le moment de la toilette. Françoise installe Mr Thomas dans la douche. « La cabine de douche n'est pas pratique car elle est trop petite, mais bon, comme à chaque fois, je m'adapte. »

Une fois la douche prise, Françoise emmène la personne s'asseoir dans la cuisine. « Je lui fais un modelage du dos avec une huile à base d'arnica pour éviter les contractures. Les frictions dans le dos sont un moment qu'il apprécie beaucoup et qui lui font du bien. » Françoise lui passe de la biaphine pour calmer ses rougeurs et ses irritations. Elle prend ensuite les vêtements réchauffés sur le radiateur et commence à l'habiller. « Avant de lui mettre son pantalon, je lui frictionne les pieds et les jambes pour éviter le dessèchement de la peau et pour une meilleure circulation sanguine. Je finis de l'aider à s'habiller, il faut aller vite car il ne peut pas tenir debout longtemps. »

Une fois la toilette terminée, cette fois-ci Françoise accepte de boire le café, et pendant que Mr Thomas le prépare, elle en profite pour faire un peu de ménage et de rangement. « Je retourne dans la salle de bains pour tout nettoyer et remettre à sa place. J'ouvre les volets de la maison, je secoue les tapis, je vide la poubelle... Je fais tout ce que je peux dans le temps que j'ai. Je lui demande s'il veut que j'aère et que je fasse son lit. Certaines fois il refuse car une de mes collègues, aide à domicile, va passer dans la journée et le faire. »

Une fois que le café est prêt et que Françoise a terminé ce qu'elle avait à faire, ils s'installent tous les deux et discutent. « C'est important pour lui, et pour toutes les personnes que je suis en général, de prendre le temps de parler. Elles ont besoin d'aide matérielle, mais aussi morale. Je suis parfois la seule personne qu'elles verront dans la journée. On discute de tout et de rien. Certaines ne vont parler que de leurs problèmes de santé et j'essaie de les rassurer, de leur expliquer ce qui va se passer, par exemple en cas d'examens médicaux. D'autres préfèrent parler de leur famille, du temps... » Françoise profite du café pour remplir le cahier de liaison de Mr Thomas. « A chaque intervention, tout est consigné dans ce cahier qui reste au domicile de la personne. De cette manière, tous les intervenants sont informés : la famille, mes collègues, les aides-soignantes, les infirmières... »

Avant de partir, il demande à Françoise de passer le bonjour à une dame qu'il connaît et chez qui elle intervient plus tard dans la journée.

9h : Françoise se rend chez une dame qui a été opérée du cœur et qui perd un peu la mémoire. « Elle est autonome, mais elle refuse de se laver. Ce sont ses enfants qui ont fait appel à l'association et elle est contre cette idée. Je dois donc me faire accepter et lui faire comprendre que je suis là pour elle. » Françoise entre dans la maison et, toujours avec le sourire, la salue : « Bonjour, comment allez-vous ? ». Françoise discute avec elle tout en préparant la salle de bains. « La toilette, surtout dans la douche, est quelque chose que cette dame redoute. Si elle est déjà habillée, je sais déjà que ça va être difficile de la persuader de se laver. J'essaie donc de contourner le problème en discutant et en commençant par la vaisselle. » Heureusement pour Françoise, ce jour-là la dame est encore en robe de chambre. Une fois la vaisselle terminée, Françoise lui propose d'aller s'habiller et en profite pour l'entraîner dans la salle de bain. Elle l'installe pour lui donner sa douche. « Il est souvent nécessaire, lorsque l'on rencontre des réticences, de trouver des moyens de contourner le problème sans rentrer en conflit. Il faut être patient. » Elle lui frictionne ensuite les pieds toujours pour éviter le dessèchement de la peau et favoriser la circulation du sang.

- Avoir une bonne stabilité psychologique. Il rencontre des situations parfois de détresse, de souffrance ou le décès des personnes aidées.
- Travailler en autonomie. L'aide à domicile doit être capable d'organiser son travail (respecter les horaires, s'adapter aux besoins des personnes...). Il doit aussi être en mesure de réagir rapidement en cas d'incident et de prendre des initiatives (personne qui fait un malaise ou qui ne répond pas par exemple).
- Savoir travailler en équipe avec les autres intervenants (autres aides à domicile, mais aussi aides-soignantes, infirmiers...).
- Etre patient. Certaines personnes auprès desquelles il intervient peuvent se montrer réticentes à sa venue. Il doit réussir à se faire accepter et à établir une relation de confiance.
- Avoir le sens des responsabilités.
- Respecter les habitudes de vie des bénéficiaires (ne pas avoir de jugements de valeur, neutralité politique et religieuse...).
- Faire preuve de discrétion, car l'aide à domicile entre dans l'intimité des gens (attention ! Il est soumis au secret professionnel).
- Faire preuve de sobriété au niveau du comportement et de la tenue vestimentaire.
- S'adapter à chacun. Il doit faire preuve de beaucoup de souplesse car il rencontre des personnes aux habitudes et aux caractères différents.
- L'attestation aux premiers secours (PSC1) est conseillée et même obligatoire pour le DEAVS.

M arché de l' E mploi

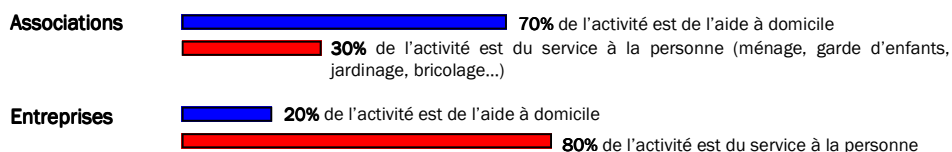
D'après une étude réalisée par l'UNIOSS en mars 2010 (www.unioass.asso.fr)

Attention, ne pas confondre les services à la personne et l'aide à domicile :

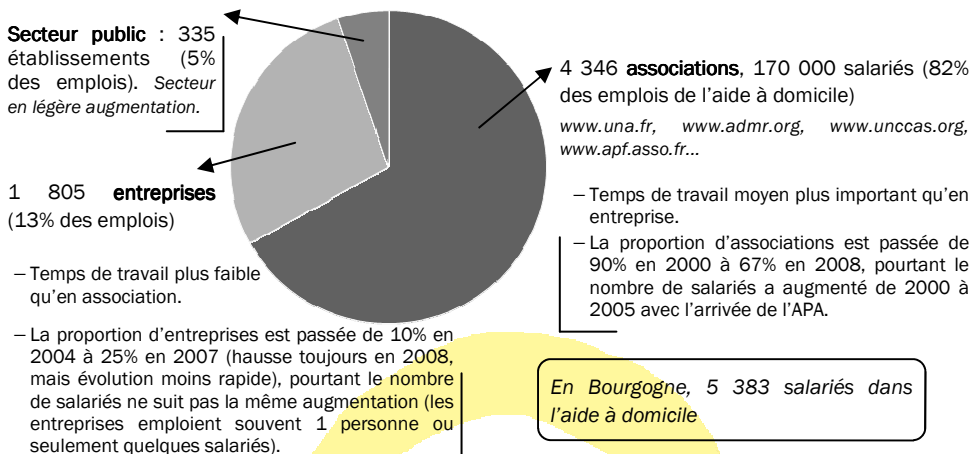
- **Services à la personne** : 21 activités telles que « entretien de la maison et travaux ménagers », « petits travaux de jardinage, débroussaillage », « assistance informatique »...
- Parmi ces 21 activités, l'**aide à domicile** regroupe des activités auprès de personnes fragiles, telles que l'assistance aux personnes âgées ou handicapées à domicile ou l'entretien du logement.

La création du titre emploi service (1996), puis de l'APA (2002) et enfin du Plan Borloo (2005) ont permis une croissance continue de ce secteur de 1994 à 2006, passant de 493 000 salariés en 1994 à 1 182 000 salariés.

• Activité principale des associations et entreprises de services à



• Principaux employeurs de l'aide à domicile



Le secteur de l'aide à domicile se professionnalise et se structure (les salaires sont maintenant mensualisés). Les associations recrutent de plus en plus de personnes diplômées (DEAVS, mais pas seulement), car l'aide à la toilette est de plus en plus demandée. Pourtant, elles continuent d'avoir besoin d'agents et surtout d'employés à domicile pour toutes les tâches d'entretien du linge et du logement. Un certain nombre de personnes faisant appel à leurs services ne sont pas suffisamment dépendantes pour avoir besoin d'un auxiliaire de vie.

Un aide à domicile débute souvent par des remplacements et des contrats courts pour ensuite enchaîner sur un CDI. La durée du travail varie selon les associations, les lieux et les aides à domicile. Par exemple, les temps partiels sont courants surtout en zone rurale, même si les employés complètent très souvent leur temps de travail en faisant des remplacements (collègues en congé ou en maladie).

En tant qu'auxiliaire de vie sociale, Françoise peut prendre en charge des toilettes et a été formée pour, contrairement à une aide à domicile. « C'est la grosse différence entre nos métiers. Je fais la même chose qu'une aide à domicile, mais j'assure en plus les toilettes et les changes pour les personnes incontinentes. Mais attention, même si je fais beaucoup de toilettes, je fais aussi du ménage, de la préparation de repas... Je fais ce que les personnes ne peuvent plus faire elles-mêmes. Les toilettes représentent une évolution de mon métier à laquelle je me suis bien adaptée. Pour moi, c'est apparu comme une évidence. Il faut dépasser sa gêne et celle de la personne aidée, ça peut prendre du temps, c'est pourquoi il faut aller doucement. J'essaie toujours de détendre l'atmosphère en discutant et en expliquant ce que je fais. »

La dame est maintenant lavée et habillée. Comme elle est assez coquette, Françoise la coiffe, la maquille. « Là encore je m'adapte, certaines personnes veulent que je leur mette du fond de teint, d'autres plutôt du fard à paupières... Je peux aussi poser des bigoudis ou faire un brushing, il faut un peu savoir tout faire dans ce métier. D'ailleurs, nos tâches peuvent être assez variées. On peut tout aussi bien aller chercher du bois dehors, allumer le poêle, promener le chien ou remplir une déclaration d'impôts ! »

Françoise peut maintenant se consacrer à la préparation du repas de midi et au ménage. « Je lui demande ce qu'elle veut manger tout en gardant à l'esprit qu'elle est diabétique. Pendant que je cuisine, je la fais participer en lui demandant d'éplucher un oignon ou d'aller me chercher un torchon... C'est important de la laisser s'impliquer et c'est aussi un moyen de l'aider à conserver son autonomie. D'ailleurs je ne mets pas complètement la table. Je sors uniquement les couverts et c'est elle qui termine après mon départ en attendant que son fils rentre déjeuner avec elle. » Après la préparation du repas, Françoise nettoie la salle de bain, la cuisine, passe l'aspirateur.

Des personnes un peu difficiles, Françoise en côtoie beaucoup. « Il faut partir du principe qu'elles sont toutes gentilles, je ne fais pas de différences ni de préférences. Il faut s'adapter à leur caractère, leurs habitudes et c'est à moi de me faire accepter et de m'adapter à leur tempérament. Je ne cherche pas à changer leur façon de vivre ni de penser. Je vais chez eux, dans leur maison, dans leur intimité. Ce n'est pas forcément facile pour eux. Je leur explique que je suis là pour eux, pour les aider. Mais je ne dois pas pour autant me laisser faire. Je reste ferme avec eux, je fixe des limites dès le départ sinon c'est impossible de travailler dans de bonnes conditions. Je laisse les personnes me tutoyer si elles le souhaitent, mais de mon côté je continue de les vouvoyer et de les appeler par leur nom de famille. Lorsqu'ils insistent vraiment, je les appelle par leur prénom, mais je trouve ça difficile. »

Certaines personnes âgées peuvent se montrer agressives verbalement et physiquement, notamment lorsqu'elles souffrent de démence. « Il faut être assez solide moralement pour exercer ce métier. Je m'occupais d'une dame qui avait perdu la tête et se servait de sa canne pour frapper les gens qui venaient l'aider. J'ai profité du moment de la toilette pour prendre sa canne et la poser dans une autre pièce. Ainsi, j'ai pu lui donner sa douche sans me soucier d'autre chose. Avec les personnes souffrant de démence ou de la maladie d'Alzheimer, je préfère aller dans leur sens plutôt que de les contredire et de les contrarier. En général, je leur explique au fur et à mesure ce que je leur fais et que je ne suis pas là pour entrer en conflit avec eux, mais pour les aider. »

11h : Françoise arrive dans un foyer de personnes âgées où vit une dame en fauteuil roulant qui a besoin d'aide pour sa toilette. « Bonjour, dit Françoise. Comment vous sentez-vous aujourd'hui ? Vous avez bien dormi ? Monsieur Thomas vous passe le bonjour. » « Bonjour, comment va-t-il ? Qu'est-ce qu'il fait ? » demande la dame. Françoise reste évasive et change de sujet. « Je suis soumise au secret professionnel. Quand je quitte une maison, j'oublie tout. Les gens ici se connaissent et aiment bien avoir des nouvelles. Mais je reste ferme, ce n'est pas à moi de donner des informations qui pourraient devenir des ragots. »

Formations

Il existe plusieurs formations accessibles aux adultes pour travailler dans l'aide à domicile :

- Le DEAVS
- Le Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
- La Mention Complémentaire d'Aide à domicile
- Les certificats de la FEPEM tels que le certificat d'employé familial.
- Mais aussi :
 - Des **préqualifications sanitaires et sociales** pour découvrir le secteur de l'aide à domicile et acquérir un peu d'expérience lors de stages.
 - Des **actions courtes qualifiantes « aide à domicile »** de 305h
 - Des **formations longues qualifiantes** telles que le CAPA Services en milieu rural...



Pour connaître la liste des formations financées par les Conseils Régionaux (formations gratuites et rémunérées pour les demandeurs d'emploi), vous pouvez consulter le site internet du C2R pour la Bourgogne (www.c2r-bourgogne.org, rubrique « Formations ») et celui d'EFIGIP pour la Franche-Comté (www.efigip.org).

Vous pouvez aussi vous adresser à la MIP de Louhans ou consultez sur son site internet (www.mip-louhans.asso.fr) le **Bref Infos spécial formation**.

► Le DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale)

Le DEAVS est le diplôme professionnel qui permet d'avoir la meilleure rémunération, mais aussi le plus de perspectives d'évolution. C'est un diplôme de niveau V (CAP/BEP) accessible dans le cadre de la formation, mais aussi de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

• Durée de la formation

8 mois 1/2 : 1 064h dont plus de la moitié en stages pratiques (560h c'est-à-dire 16 semaines).

• Conditions d'entrée en formation

Les candidats doivent, avant l'entrée en formation, réussir des tests de sélection organisés par les centres de formation.

Aucun diplôme n'est exigé pour passer la sélection, mais il est recommandé d'avoir au minimum un niveau de connaissances et de culture générale équivalent à une fin de 3^{ème}. Une expérience dans le secteur de l'aide à la personne est un plus.

• Les épreuves de sélection

Certains organismes demandent aux candidats, dès le dossier d'inscription, de répondre à des questions sur le métier (par ex : comment concevez-vous le métier ?)

- **Admissibilité** : épreuve écrite d'1h30 consistant en 10 questions appelant une réponse courte (sujets sanitaires et sociaux, par exemple sur le public rencontré, le métier, l'actualité...). Peuvent être dispensés de cette épreuve les titulaires de certains diplômes (voir tableau). La moyenne est indispensable pour pouvoir se présenter à l'oral. Cette épreuve évalue la compréhension des questions, l'expression écrite et l'intérêt pour les questions sociales.
- **Admission** : épreuve orale consistant en un entretien avec un formateur et un professionnel. A partir d'un questionnaire rempli par le candidat lors du dossier d'inscription, le candidat est évalué sur sa représentation du métier, sur ses aptitudes relationnelles et sur ses motivations. Cette épreuve dure 20 minutes.



Pour vous aider à vous préparer...

- « Concours AMP/AVS : épreuves d'admissibilité et d'admission » aux éditions Vuibert (à paraître en août 2010, 15€)
- « Mémo-fiches Thèmes sanitaires et sociaux concours du secteur social » aux éditions Masson (sept 2009, 11, 50€)
- « Thèmes sanitaires et sociaux concours secteur social » aux éditions Lamarre (Janvier 2010, 20€)
- Sur internet : www.lesocial.fr, rubrique « Forums » puis « Auxiliaire de vie sociale »
- En APP (atelier de pédagogie personnalisée), liste sur <http://app.tm.fr>

Françoise fait seulement la petite toilette car il faut être deux pour faire la douche complète. Elle l'aide à s'installer sur une chaise positionnée de manière à ce qu'elle puisse s'accouder sans tomber. « Grâce à ma formation, j'ai acquis des notions d'ergonomie qui me sont très utiles sur le terrain pour ne pas me faire mal. Dans ce métier, je suis souvent baissée ou en train d'aider les personnes à se lever, il faut donc connaître les bons gestes pour préserver sa santé. Je déconseille ce métier à une personne qui a des soucis au niveau du dos. » La dame est maintenant lavée, frottée, habillée et coiffée. « Je lui fais un brushing. Je lui mets, à sa demande, un peu de Pétroline sur les cheveux et d'eau de Cologne sur son mouchoir. »

Françoise s'occupe ensuite de nettoyer et ranger la salle de bain et les toilettes. Elle fait le lit, vide le seau de la chaise percée. Elle accompagne ensuite la dame au restaurant du foyer.

A chaque lieu Françoise doit s'adapter. « Je n'interviens pas de la même manière dans un foyer où tout est prévu pour accueillir des personnes âgées (grandes cabines de douches, allées suffisamment larges pour laisser passer un fauteuil roulant...) et dans une maison. Certaines personnes ont encore leurs toilettes dehors ou pas de salle de bain. » Dans ce cas, Françoise fait la toilette dans la cuisine à l'aide d'une bassine. Elle peut aussi intervenir à l'hôpital en service de long séjour, mais pour des missions d'accompagnement. « Je ne fais pas de toilettes car le personnel soignant s'en charge. Je suis là pour soutenir la personne, la divertir en faisant des jeux, en se promenant... »

De 11h45 à 12h45 : c'est la pause déjeuner de Françoise. Elle fait très attention à respecter ses horaires. Sur le terrain, une auxiliaire de vie sociale, comme une aide à domicile, travaille seule en totale autonomie. Elle a un planning et des directives de l'association, mais c'est elle qui organise son travail à l'intérieur des plages horaires fixées. « Il faut toujours commencer par le plus important comme les toilettes. Il faut bien savoir gérer son temps pour ne pas se laisser déborder et ne pas être en retard chez la personne suivante. Quand j'ai commencé, j'ai trouvé ça difficile, maintenant j'ai acquis des automatismes qui me permettent d'en faire le plus possible dans un minimum de temps. Et puis, il faut savoir faire plusieurs choses en même temps, ce n'est pas parce que je range que je ne peux pas discuter. » Aujourd'hui, elle s'est arrêtée pour déjeuner mais il arrive parfois qu'elle intervienne au moment du repas pour manger avec une personne et lui tenir compagnie. « Ce sont des moments privilégiés où les personnes âgées nous racontent ce qu'elles ont sur le cœur. Nous savons beaucoup de choses, parfois que les enfants ne savent même pas, car nous leur offrons une certaine neutralité, nous ne les jugeons pas. »

12h45 : Françoise arrive chez une dame qui a subit de nombreux traitements et opérations. « C'est une dame très coquette et très compréhensive qui vit dans une Résidence. Je viens faire du ménage tout en discutant des émissions télé qu'elle a vues. Elle est heureuse de me montrer le gilet qu'elle vient de s'acheter. Chez cette personne, je travaille en binôme avec une autre aide à domicile. Nous ne nous voyons jamais, mais nous nous laissons des petits mots. Si je sais qu'elle a fait la salle de bain, je fais autre chose. » Ce jour-là, Françoise lave les sols, essuie la poussière, passe l'aspirateur, lave le plan de travail... « Je travaille seule c'est vrai, mais je fais partie d'une équipe. En général, plusieurs aides à domicile ou auxiliaires de vie sociale se relayent chez une même personne. Nous ne venons pas forcément ni aux mêmes heures ni les mêmes jours, mais notre travail est complémentaire. D'où l'importance du cahier de liaison. Nous nous retrouvons aussi de temps en temps en réunion pour discuter, prendre du recul par rapport aux situations rencontrées. C'est très intéressant d'échanger nos points de vue. »

En cas de problème, je me tourne toujours vers l'association. Par exemple, si une personne ne m'ouvre pas et ne me répond pas, j'appelle le bureau qui essaie de contacter la famille ou des personnes ayant la clé. Si personne ne peut se déplacer, j'appelle les pompiers et la police. Je ne pars pas tant que je ne sais pas ce qui se passe : la personne peut être tombée, avoir fait un malaise, être malade ou même être décédée. »

Questions et thèmes abordés à l'écrit et à l'oral

(extraits des épreuves du CRIFAD de Dijon, de l'Infa de Dole et de forums sur internet)

Personnes âgées, maladies

- La place de la personne âgée dans la société
- Selon l'institut Curie, 1 personne sur 2 aura un cancer dans sa vie. Des campagnes d'information et de prévention se mettent en place. Qu'en pensez-vous ?
- Le sentiment de solitude chez les personnes aidées.
- « Vieillir sans devenir vieux » : tel est le slogan entendu régulièrement. Qu'en pensez-vous ?
- Les incidences de la Maladie d'Alzheimer pour le malade et l'accompagnant
- Les personnes âgées ne veulent souvent pas aller en maison de retraite, pourquoi est-il important de les aider à rester chez elles ?
- Que savez-vous de la maladie d'Alzheimer ?
- Quel est l'objectif du Sidaction ?
- Qu'est-ce qu'un médicament générique ?
- Les conséquences de la canicule sur les personnes âgées

Personnes handicapées

- La place dans la vie professionnelle des personnes présentant un handicap
- Proposer par internet des vacances pour personnes handicapées : qu'en pensez-vous ?
- La place des personnes handicapées dans la société
- Citez 4 institutions pour personnes handicapées
- Quels sont les handicaps que vous connaissez, donnez un exemple à chaque fois

Enfants, familles

- L'accueil des enfants dès leurs 2 ans en école maternelle, qu'en pensez-vous ?
- Les avantages et inconvénients pour les enfants des familles recomposées
- L'obésité chez les enfants
- Lors d'une séparation ou d'un divorce, les parents ont-ils les mêmes droits ?
- La famille a beaucoup évolué ces dernières années, pourquoi et expliquez les causes ?
- La violence des enfants dans les collèges et les lycées

Alimentation nutrition

- Faites un menu journalier équilibré pour un jeune de 17 ans
- L'allaitement maternel : faut-il allonger le congé post-natal ?
- Que faire pour stimuler une personne âgée qui ne veut plus manger ?
- Qu'est-ce qu'une alimentation équilibrée ?

Environnement Ecologie

- Citez 2 avantages et 1 contrainte du tri sélectif des déchets
- Les biocarburants sont-ils une solution pour lutter contre la baisse de production et la cherté du pétrole ?
- Comment peut-on faire des gestes écologiques dans notre quotidien ?
- L'eau est un bien précieux : comment l'économiser ?
- L'alimentation constitue aujourd'hui une préoccupation des pouvoirs publics. Pourquoi selon vous.

Société

- Qui sont les personnes suivantes : Rachida Dati, Nicolas Hulot ?
- Citez 4 collectivités territoriales ?
- Citez 3 ministres du gouvernement actuel
- L'influence des conditions de logement sur les comportements de chacun d'entre nous
- Les raisons de la mise en place de caméras de surveillance dans les rues et les établissements publics
- Pourquoi est-il important de bien payer ses impôts ?
- Que signifie être « sans papier » ?
- L'utilité des radars automatiques
- Citez 2 avantages et 2 inconvénients du téléphone portable
- Les mesures prises récemment contre les chiens dangereux, qu'en pensez-vous ?
- Présentez un fait d'actualité qui vous a particulièrement marqué cette année
- Les facteurs de la pauvreté
- Le harcèlement moral au travail
- Une femme nommée Générale dans un pays nordique représente-t-elle l'égalité homme/femme ?
- Que veut dire les abréviations suivantes : CESU ? ONU ? RMA ? AVS ? CHU ? HLM ? CCAS ? CAF ? SPA ? DEAVS ? APA ? CMU ? ONG ? RSA ? SIDA ?
- Quel mouvement social de grande ampleur, il y a 40 ans, a marqué profondément la société française ?
- Que célèbrent les Français le 1er mai ?
- La vie sans internet est-elle possible aujourd'hui ?
- Citez 5 pays de la Communauté européenne

Motivation et représentation du métier

- Quels sont vos principaux centres d'intérêt ?
- Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à vous présenter à cette épreuve ?
- Avez-vous rencontré des Auxiliaires de vie sociale ?
- Comment voyez-vous l'activité de l'Auxiliaire de vie sociale concrètement ?
- Quelles qualités vous reconnaissez-vous dans ce métier ?
- Quelles sont les qualités que doit avoir un(e) Auxiliaire de Vie Sociale ?
- Quelles sont vos appréhensions par rapport à ce métier ?
- Où imaginez-vous exercer ce métier ?
- Avez-vous une idée de l'implication nécessaire pour cette formation ?
- L'auxiliaire de vie sociale participe, au quotidien, à la prise en charge de la personne. Quels sont, selon vous, les points importants de cette prise en charge ?
- Avec quels publics l'Auxiliaire de vie sociale peut-il (elle) travailler ?
- Que n'aurez-vous pas le droit de faire ?
- Que pensez-vous ne pas être capable de faire en tant qu'AVS ?
- Quelles sont les contraintes et les avantages du métier ?
- Que ressentirez-vous dans le cas d'une aide à la toilette d'une personne âgée ? D'un homme ?
- Que représente la saleté pour vous ?
- Avez-vous déjà été confronté à une fin de vie ?
- Qu'évoque pour vous le travail en équipe pluridisciplinaire ?
- Vous arrivez au domicile de la personne : la porte est close. Que faites-vous ?
- Vous trouvez une personne âgée inanimée : que faites-vous ?
- Quelle définition a pour vous « la notion d'intégrité » ?

Françoise a d'ailleurs déjà été confrontée à des personnes en fin de vie et à des décès dans le cadre de son travail. « C'est toujours un moment difficile à vivre, mais inévitable. C'est encore plus douloureux lorsque ça fait des années que vous travaillez chez cette personne. C'est pourquoi, en arrivant ici, j'ai demandé à tourner le plus possible. Je pense que c'est mieux de ne pas toujours intervenir auprès des mêmes personnes, cela évite de prendre de mauvaises habitudes et de trop s'attacher. C'est aussi une manière d'apporter mon aide au plus grand nombre. »

Françoise peut aussi, mais c'est alors toujours prévu à l'avance, organiser une sortie avec la dame. « Nous sortons nous promener, faire des courses, aller au cimetière déposer des fleurs, acheter des cadeaux pour les petits enfants, l'accompagner chez le radiologue, voir des amis... Nous pouvons aussi discuter, jouer ensemble, lire le journal... »

La plupart des personnes suivies par Françoise gèrent leur argent et ne sont pas sous tutelles. Françoise fait très attention lorsqu'il est question d'argent. « Je peux accompagner une personne à la banque, mais c'est elle qui retire l'argent pas moi. Je peux remplir le chèque si elle a du mal, mais là encore c'est elle qui signe. Il faut être très au clair là-dessus. Certaines personnes me confient de l'argent pour que j'aie à faire quelques courses pour elles. Elles me donnent de l'argent liquide et je leur ramène la monnaie et les notes de frais. Je note tout dans le cahier pour qu'on ne puisse pas me soupçonner de voler de l'argent. Il faut être très rigoureux. C'est la même chose lorsque je les aide à remplir des documents administratifs. »

16h30 : Françoise se rend maintenant chez un monsieur pour préparer ses repas. « C'est un monsieur qui dort beaucoup et qui se couche vers 18h. Il a une mauvaise vision et ne peut pas se débrouiller totalement seul. » Françoise lui demande ce qu'il désire manger. « Un œuf sur le plat avec du vinaigre », lui répond-il. Françoise se met au travail. Elle lui donne ensuite les consignes : « Tout est prêt. Je vous ai tout posé sur l'évier, vous n'avez plus qu'à faire réchauffer. La poêle est sur la plaque et je vous ai mis le beurre dedans. »

Françoise nous confie que ce monsieur n'a pas un caractère facile. « J'avais été prévenue par l'Association. Dès le départ, j'ai donc fixé des limites : je le respecte mais lui aussi doit me respecter. Au début il m'a testée, je n'ai pas cédé et notre relation est partie sur de bonnes bases. »

17h30 : Françoise se rend pour sa dernière intervention chez un couple de personnes âgées. La dame, diabétique, est dans un fauteuil roulant et le monsieur souffre de la maladie d'Alzheimer. Françoise va leur donner des médicaments mais, attention, elle n'a le droit de les donner uniquement parce que ceux-ci ont été préparés dans un pilulier par une infirmière. « Je n'ai pas le droit de donner de médicaments, même un cachet d'aspirine, si ce n'est pas prévu avec l'infirmière. » Les auxiliaires de vie sociale et les aides à domicile n'ont, en effet, ni le droit de donner de médicaments ni de prodiguer des soins, c'est de la responsabilité de l'infirmière et de l'aide-soignante. « Je peux juste rajuster une bande si elle se défait ou mettre des genouillères et des bas de contention à quelqu'un. Mais sinon, le reste est interdit. »

Françoise prépare un repas pour chacun des membres du couple en fonction de leur régime alimentaire. « La dame est diabétique, je dois donc faire attention à ce que je lui donne. J'ai appris en formation ce que je peux ou non lui faire à manger. Certaines de mes collègues, qui sont soit nouvelles soit pas encore formées, reçoivent des instructions de l'association pour ne pas risquer de faire d'erreurs. » Françoise prépare ce soir de la soupe, elle reste le temps du repas et aide si nécessaire. Elle ferme les persiennes, sort la poubelle, range ce qui a besoin d'être rangé. Elle termine en faisant la vaisselle. « Quelqu'un d'un autre service doit venir pour aider la dame à aller se coucher. Le monsieur est lui autonome. Après avoir rempli le cahier, je pars en insistant bien auprès du mari pour qu'il ne ferme pas sa porte tant que mes collègues ne sont pas venues pour sa femme. Il a des pertes de mémoire et a un peu tendance à oublier certaines fois. »

● Programme de la formation

Le DEAVS est constitué de 6 domaines de formation. Attention ! Il faut la moyenne dans chaque domaine de formation pour obtenir le diplôme.

Les 6 domaines de formation sont :

- DF 1 : Connaissance de la personne (105h)
- DF 2 : Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne (91h)
- DF 3 : Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle (70h)
- DF 4 : Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne (77h)
- DF 5 : Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé (91h)
- DF 6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle (70h)

La formation pratique se déroule sous la forme de 3 stages, répondant à des objectifs différents, d'une durée cumulée de 16 semaines (560h).

● Diplômes permettant des dispenses de sélection et de domaines de formation

Ce tableau indique les diplômes qui dispensent les candidats des épreuves de sélection et d'une partie de la formation au DEAVS.

	Epreuve Ecrite	Epreuve orale	Modules de formation
Diplôme d'Etat ou Certificat d'aptitude d'AMP (aide médico-psychologique)	OUI	NON	DF1, DF2, DF3, DF5
Diplôme professionnel d'Assistant familial	OUI	NON	NON
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant	OUI	NON	DF1, DF2
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	OUI	NON	NON
TP Assistant de Vie ou Assistant de Vie aux familles	OUI	NON	DF2, DF4
Certificat d'Employé Familial polyvalent + CQP Assistant de Vie	OUI	NON	DF4
BEP Carrières sanitaires et sociales	OUI	NON	DF1, DF4
CAP Petite Enfance	OUI	NON	DF4
CAP Employé technique de collectivité ou CAP Assistant technique en milieu familial ou collectif	OUI	NON	DF4
BAPAAAT	OUI	NON	NON
BEPA Services spécialité Services aux personnes	OUI	NON	DF4
CAPA Services en milieu rural	OUI	NON	NON

● Et après... les perspectives d'évolution pour les titulaires du DEAVS

Le DEAVS permet de bénéficier de dispenses pour certaines formations :

- **AMP** : dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité et de 4 modules sur 6.
- **Aide-soignant** : dispense des épreuves de sélection et de 4 modules sur 8. Les titulaires du DEAVS doivent adresser directement un courrier aux écoles d'aide-soignant. Attention ! Les écoles ont très peu de places réservées pour les candidats dispensés de toutes les épreuves de sélection. Il faut parfois attendre plusieurs années avant d'entrer en formation.
- **Auxiliaire de Puériculture** : dispense de l'épreuve écrite de culture générale et de 3 modules sur 8.
- **TISF** : dispense d'1 module sur 6.
- **CAP Petite Enfance** : dispense de 2 unités de formation sur 3.
- **Ambulancier** : dispense des épreuves de sélection et de 3 modules sur 8.

● Organismes de formation

En Bourgogne

En Côte d'Or, Yonne et Saône-et-Loire

CRIFAD, 24 avenue Stalingrad, BP 76527, 21065 DIJON Cedex (03.80.73.91.44.)

Lieu : 1 formation à Dijon, 1 formation à Auxerre et 1 formation à Chalon ou Mâcon selon les années (à Mâcon en 2010)

Inscription : en général à partir de juillet et jusqu'en septembre

Dates de la formation : octobre à juin

Dates de sélection : écrit et oral en général en septembre (pas de frais de sélection). Epreuves à Mâcon.

Coût : formation financée par le Conseil Régional de Bourgogne, donc gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi

Dans la Nièvre

INFA Bourgogne, 21 Bis rue Jean Desveaux, 58000 NEVERS (03.86.93.05.05.)

Lieu : Nevers

Inscription : fin d'année

Dates de formation : (en 2010) de février à mi-septembre

Dates de sélection : (en 2010) écrit et oral en février

Coût : formation financée par le Conseil Régional de Bourgogne, donc gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi

Dans l'Ain

ADEA, 12 rue du Peloux, 01000 BOURG EN BRESSE (04.74.32.77.35.)

Lieu : Bourg

Inscription : février à avril

Dates de formation : sept à juin

Dates de sélection : juin

Coût : formation gratuite pour les demandeurs d'emploi quel que soit leur région d'origine (attention pas de rémunération prévue pour les personnes non indemnisées par Pôle Emploi).

IREIS, 19 rue de Montholon, 01000 BOURG EN BRESSE (04.37.62.14.90.)

Lieu : Bourg

Inscription : sept-octobre

Dates de formation : février à décembre

Dates de sélection : janvier

Coût : formation gratuite pour les demandeurs d'emploi quel que soit leur région d'origine (attention pas de rémunération prévue pour les personnes non indemnisées par Pôle Emploi).

18h30 : Françoise peut enfin rentrer chez elle après être intervenue chez 6 personnes différentes. « J'aime ce métier qui me permet de rencontrer des gens et de les aider. Le métier et les méthodes sont les mêmes où que l'on travaille, il faut juste les adapter en fonction de chacun, du caractère, des besoins. J'essaye de m'améliorer en suivant des formations pour apporter plus de bien-être aux personnes. C'est toujours un plaisir d'être auxiliaire de vie sociale, malgré les horaires, les personnes pas toujours faciles, les efforts physiques... Je ne suis jamais allée travailler à contre-cœur et c'est l'essentiel pour moi. »

Claude, auxiliaire de vie sociale

Claude est auxiliaire de vie sociale depuis de nombreuses années. Titulaire du DEAVS, elle est intervenue au cours de sa carrière auprès de personnes très différentes. « Je travaille beaucoup auprès de personnes âgées, mais j'ai aussi aidé des familles et des personnes handicapées. »

Claude est intervenue auprès de Mme Petit, une femme de 40 ans, devenue invalide après un grave accident de la route. « Elle a souhaité, après une longue période d'hospitalisation, revenir vivre chez elle. Elle a donc fait appel à l'association pour laquelle je travaillais, et c'est de cette manière que j'ai fait sa rencontre. Les débuts ont été difficiles : elle devait apprendre à circuler en fauteuil roulant, accepter sa situation... Elle a dû réapprendre à vivre avec son handicap. Elle avait du mal à accepter ma présence, tout en reconnaissant qu'elle ne pouvait pas faire autrement. Je lui ai expliqué que j'étais là pour l'aider et non pas pour l'embêter. Il a fallu un peu de temps pour qu'elle me fasse confiance. Je me suis armée de patience, je savais que ce n'était pas contre moi qu'elle en avait, mais contre la situation. »

Claude aidait Mme Petit dans tous les gestes de la vie quotidienne : le lever, la toilette, l'entretien de la maison et du linge, l'aide pour les repas... « J'intervenais une fois le matin et une fois l'après-midi. Je l'aidais pour les choses qu'elle ne pouvait plus faire elle-même. Mais je la faisais aussi beaucoup participer pour qu'elle soit la plus autonome possible. Je l'aidais pour les tâches ménagères bien sûr, mais je lui apportais aussi un soutien moral. Elle avait un peu perdu confiance en elle, et elle ne voyait pas grand monde. Je lui servais de lien avec l'extérieur. Je l'emmenais faire des courses, dans ses démarches administratives ou médicales...

J'ai également eu l'occasion d'intervenir auprès de personnes sortant d'une hospitalisation. Leur situation était temporaire, elles avaient surtout besoin d'une aide matérielle le temps de leur convalescence. »

En Franche-Comté

La formation est assurée par 4 organismes de formation : l'IRTS, l'IFPA, La MFR et l'INFA sur différents sites. Chaque école dispense des cours dans son établissement (par exemple l'INFA à Dole et à Lons) auxquels s'ajoutent des cours à Besançon.

Dans le Jura

INFA, 1 rue Marcel Aymé, 39100 DOLE (03.84.82.66.97.)

Lieu : 1 groupe sur Dole et 1 autre sur Lons

Inscription : jusqu'en mai

Dates de formation : septembre à juin

Dates de sélection : écrit en juin (40€) et oral fin juin (50€)

Coût : formation susceptible d'être financée par le Conseil Régional de Franche-Comté, donc gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi (170€ de frais d'inscription)

► Le Titre professionnel d'Assistant de Vie aux familles

Le Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux familles est un diplôme de niveau V (CAP/BEP) du Ministère du Travail. Il est accessible par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

• Durée de la formation

Formation de 6 mois environ (840h) dont minimum 9 semaines en stage.

• Conditions d'entrée en formation

Un niveau 6e/5e est demandé.

• Programme de formation

- Module Découverte de la formation et de l'emploi d'assistant de vie (2 semaines)
- Module 1 Assister les personnes dans la réalisation de leurs tâches domestiques (5 semaines) : Aide à l'entretien du cadre de vie, Linge (lavage, repassage, couture simple), Préparation des repas, courses
- Module 2 Assurer la garde active des enfants et des bébés à (leur) domicile (6 semaines) : Hygiène - Sécurité (les premiers secours, les gestes et postures), Développement, Alimentation, Sommeil, Jeux, activités, loisirs, Transmission des informations aux parents, Contexte légal d'exercice de l'activité (limites des interventions)

• Epreuves de sélection

Les candidats sont sélectionnés sur tests (tests psychotechniques) + entretien de motivation.

- Module 3 Assister les personnes dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne (10 semaines) : Intervention auprès des personnes dépendantes (Toilette, hygiène corporelle), Sécurité (les premiers secours), Apprentissage des gestes et postures appropriés aux différentes interventions, Manipulation des personnes avec ou sans appareil spécialisé, Alimentation, régimes, Notions de psychologie appliquée aux personnes âgées, malades, handicapées, en fin de vie, Démarches administratives, Accompagnement dans les loisirs, la vie sociale, Transmission des informations (rapports avec la famille, les autres intervenants, cahier de liaison), Contexte légal d'exercice de l'activité (limites des interventions)
- Session de validation (1 semaine)

• Diplômes permettant des dispenses de formation

	CCP 1 : assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne à leur domicile	CCP2 : Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à domicile	CCP3 : Assister les personnes dans leurs tâches domestiques
CAP assistant technique en milieu familial et collectif	Non	Non	Oui
BEP Carrières sanitaires et sociales	Non	Non	Oui
Mention Complémentaire Aide à domicile	Oui	Non	Oui
CAP Petite Enfance	Non	Oui	Oui
BEPA option services aux personnes	Non	Non	Oui
DEAVS (arrêté du 26/03/02)	Oui	Oui	Oui
DEAVS (arrêté du 04/06/07)	Oui	Non	Oui
Diplôme d'AMP	Oui	Non	Non
Diplôme d'Etat d'Assistant Familial	Non	Oui	Oui
Diplôme d'Aide-soignant	Oui	Non	Non
Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture	Non	Oui	Non

Nous ignorons encore de quelles dispenses peuvent bénéficier les titulaires des nouveaux titres de la FEPEM.

• Et après... les perspectives d'évolution

- **Ambulancier** : dispense des épreuves de sélection et de 3 modules sur 8
- **Aide médico-psychologique (AMP)** : dispense de l'épreuve écrite de sélection
- **Aide-soignant** : dispense des épreuves de sélection et de 3 modules sur 8. Les titulaires du TP Assistant de vie aux familles doivent adresser directement un courrier aux écoles d'aide-soignant. Attention ! Les écoles ont très peu de places réservées pour les candidats dispensés de toutes les épreuves de sélection. Il faut parfois attendre plusieurs années avant d'entrer en formation.
- **Auxiliaire de Puériculture** : dispense de l'épreuve de culture générale
- **DEAVS** : dispense de l'épreuve écrite et de 2 modules sur 6
- **CAP Petite Enfance** : dispense d'1 unité professionnelle sur 3
- **Mention Complémentaire Aide à domicile** : dispense d'1 module sur 3
- **TISF** : dispense d'1 module sur 6

• Organismes de formation

C'est l'AFPA qui organise généralement cette formation (www.afpa.fr). Pour les demandeurs d'emploi, les inscriptions se prennent auprès de Pôle Emploi qui doit valider le projet. Les dates de formation ne sont pas fixes, chaque centre AFPA organise une à plusieurs sessions dans l'année à n'importe quel moment. Ces formations sont généralement financées par les Conseils Régionaux et donc gratuites et rémunérées pour les demandeurs d'emploi. Voici la liste des centres susceptibles d'organiser la formation :

- En Bourgogne : les centres de Chevigny-St-Sauveur (21), de Montceau-les-Mines (71), de Migennes (89) et de Nevers (58) (et parfois sur Louhans et Chalon). Attention ! En Bourgogne (dans la Nièvre) la formation peut également être organisée par l'INFA de Bourgogne (03 86 93 05 05) sur Decize et Nevers.
- En Franche-Comté : le centre de Vesoul (70), Besançon (25), Belfort (90)
- Dans le Rhône et l'Ain : les centres de Bourg-en-Bresse (01), Rillieux-la-Pape (69)

Les salariés intéressés par l'AFPA, doivent contacter le CERIMS de leur département :

- Côte d'Or : 03.80.71.89.00.
 - Nièvre : 03.86.90.92.50.
 - Saône-et-Loire : 03.85.67.71.53.
 - Yonne : 03.86.92.12.00.
- Mais aussi : www.afpa.fr

► La Mention Complémentaire Aide à Domicile

Les titulaires de la MC Aide à domicile obtiennent le DEAVS par équivalence. Ce diplôme est accessible par la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

Durée de la formation : 576h en centre de formation et 16 semaines en stage

Pré-requis : Il faut être titulaire de l'un des diplômes cités dans le tableau des dispenses ou le BAPAAT (qui ne permet aucune dispense de formation).

Epreuves de sélection : sélection par l'organisme de formation (tests + entretien)

• Diplômes permettant des dispenses

	U1 Techniques de services à l'utilisateur	U2 Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie	U3 Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale
BEP Carrières sanitaires et sociales	Non	Oui	Non
CAP Petite Enfance	Oui	Non	Non
BEP Bio services dominante ATA	Oui	Non	Non
CAP Employé technique de collectivité et CAP assistant technique en milieu familial et collectif	Oui	Non	Non
Diplôme AMP	Non	Oui	Non
Diplôme d'Aide-soignant	Non	Oui	Non
Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture	Non	Oui	Non
BEPA services aux personnes	Oui	Non	Non
CAPA services en milieu rural	Oui	Non	Non
CAPA Employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial	Oui	Non	Non
Titre Assistant de Vie aux familles	Oui	Non	Non
Titre d'Employé Familial Polyvalent	Oui	Non	Non

• Et après... les perspectives d'évolution

- **Ambulancier** : dispense des épreuves écrites de sélection
- **AMP** (aide médico-psychologique) : dispense des épreuves écrites de sélection et de 4 modules sur 6
- **Aide-soignant** : dispense des épreuves de sélection et de 4 modules sur 8. Les titulaires de la Mention complémentaire doivent adresser directement un courrier aux écoles d'aide-soignant. Attention ! Les écoles ont très peu de places réservées pour les candidats dispensés de toutes les épreuves de sélection. Il faut parfois attendre plusieurs années avant d'entrer en formation.
- **TP Assistant de vie aux familles** : dispense de 2 modules sur 3
- **Auxiliaire de Puériculture** : dispense de l'épreuve écrite de culture générale et de 3 modules sur 8.
- **TISF** : dispense d'1 module sur 6.
- **CAP Petite Enfance** : dispense de 2 unités professionnelles sur 3.

• Organismes de formation

En Bourgogne (formations susceptibles d'être financées par le Conseil régional de Bourgogne et donc d'être gratuites et rémunérées) :

- GRETA 21, 5 rue de Longvic, 21300 CHENOVE (03 80 54 38 43). Formation à Beaune.
- GRETA Yonne Nord, 13 rue Raymonde Poincaré, BP 803, 89094 SENS (03 86 65 87 30)
- GRETA Loire Morvan, Lycée Jules Renard, 9 Bd Saint Exupéry, BP 60501, 58005 NEVERS (03 86 59 74 59)

Pour connaître les formations en Franche-Comté : www.efigip.org

► Les Certificats de la FEPEM

La FEPEM valide depuis 2009 3 nouveaux certificats (à la place du Titre d'Employé familial polyvalent et du CQP Assistant de Vie). Ces 3 certificats sont accessibles à la VAE (Validation des acquis de l'expérience) pour les personnes ayant exercé au moins de 3 ans dans ce secteur au cours des 5 dernières années.

- **Employé Familial** pour assurer l'entretien du domicile (ménage, entretien du linge, courses, repas...) auprès de personnes non dépendantes.
- **Assistant de vie dépendance** pour apporter une aide quotidienne (repas, ménage, aide à la toilette...) auprès de personnes dépendantes (personnes âgées, personnes handicapées, personnes malades...).
- **Assistant maternel/Garde d'enfants** pour accueillir et prendre en charge des enfants scolarisés ou non.

Ces 3 certificats, qui comprennent 3 modules, ont en commun les 2 premiers modules. Il est donc facile, une fois titulaire de l'un de ces certificats, de valider les 2 autres.

Durée : 521h dont 406 en centre, 105h en stage et 10h pour valider le PSC1 (diplôme de secourisme)

Pré-requis : aucun diplôme n'est exigé, mais il est important d'être autonome et organisé pour suivre la formation.

Sélection : la sélection est organisée par l'organisme de formation, mais doit être validée par la FEPEM. La sélection se fait sur dossier, tests écrits (de raisonnement et de logique en lien avec le métier) et un entretien (sur la motivation et la connaissance du métier).

Validation : Le stagiaire n'est pas soumis à des contrôles de connaissance. En début de formation, il reçoit un « livret de pratique » qui le suivra tout au long de sa formation. Il doit le compléter et prouver, à travers une étude de cas, qu'il a assimilé les cours (il doit avoir compris et être capable de faire). C'est le livret qui est noté et qui détermine si le candidat peut obtenir le diplôme ou non. Du temps est prévu au cours de la formation pour compléter le livret. L'organisme de formation accompagne les stagiaires. Mais il faut aussi prévoir de travailler sur son temps personnel. Il faut donc faire preuve d'autonomie, d'organisation et de bonnes capacités d'assimilation.

• Les organismes de formation

En Bourgogne (formations gratuites et rémunérées pour les demandeurs d'emploi, car financées par le Conseil Régional de Bourgogne) :

- Certificat Employé Familial à Chalon-sur-Saône en septembre 2010 par l'IRFA (9 rue Paul Sabatier, 71100 CHALON SUR SAONE, 03.85.46.83.70.)
- Certificat Employé Familial à Louhans en septembre 2010 par l'IRFA (9 rue Paul Sabatier, 71100 CHALON SUR SAONE, 03.85.46.83.70.)

Dans le Jura (formation susceptible d'être gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi, car financée par le Conseil Régional de Franche-Comté) :

- Certificat Employé Familial à Dole et Lons-le-Saunier avec l'INFA (1 rue Marcel Aymé, 39100 DOLE, 03.84.82.66.97.). Prochaines dates inconnues.

Les fiches métiers de la MIP... Tel : 03.85.76.08.25... Site web <http://www.mip-louhans.asso.fr>